



Date préavis erronée de 1 an

Par **vgil0777**, le **06/04/2023** à **21:37**

Bonjour

Nous louons actuellement une maison à 3 pour y exercer notre activité de nounou(MAM).Nous avons conclu un bail commercial depuis février 2020.Reprenant chacune des activités différentes,nous avons décidé de donner notre préavis fin octobre 2022 pour un départ fin avril 2023(6 mois comme cela est inscrit dans le contrat).

En appelant la propriétaire début avril pour fixer le rdv de remise des clés à la fin du mois celle ci nous a dit que nous avions mis un préavis pour avril 2024!!!Et effectivement nous nous sommes trompées en rédigeant le préavis.

Nous lui avons alors expliqué que cela était une erreur de notre part et que nous n'aurions jamais donné un préavis 18 mois à l'avance mais elle ne veut rien entendre et nous demande de refaire une lettre et que nous devons payer 6 mois de location supplémentaire sinon nous partirions dans une procédure judiciaire.

Le pb est que nous ne pouvons continuer à payer 6 mois de plus(loyer de 1600 euros) alors que nous avons entamé d'autres projets.Nous comprenons qu'en tant que propriétaire elle a besoin de ce loyer mais que même si nous sommes fautifs elle aurait pu se demander pourquoi nous donnions un préavis de 1 an et 6 mois au lieu des 6 mois prévus au contrat.Cest une erreur manifeste de notre part mais qui aurait pu lui mettre la puce à l'oreille en nous demandant s'il n'y avait pas une erreur de notre part.

Ma question est donc la suivante:Étant en tort concernant la date mais étant de bonne foi concernant notre démarche(préavis de 6 mois même si il y a un an de décalage),prend on un risque en mettant fin à la location à la fin du mois ou un juge trouverait il que nous sommes de bonne foi et que cette erreur est tellement grosse que la propriétaire aurait dû nous interpeler sur la date??

Merci de vos reponses